

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BRUGES.CAPBIS.MIFAGET**

Séance du 12 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, le douze avril, à 19h, le Conseil Municipal de la commune de BRUGES-CAPBIS-MIFAGET s'est réuni à la Mairie de BRUGES, sous la présidence de M. François LESCLOUPE, Maire.

Etaient présents : MM. LESCLOUPE, CAUSSE, HABARNAU-MILHE, ITHURBIDE, AUBUCHOU-AUROUX TOULET-BLANQUET, PEYHORGUE, Mmes LATAPIE, CHEAM, ESCUDE-QUILLET, VITIELLO et AUBUCHOU

Etaient absents excusés : MM. POUYOUNE-HORGUE et HOURCQ, Mme DUPLEIX

Procurations : M. POUYOUNE-HORGUE à M. LESCLOUPE, M. HOURCQ à M. CAUSSE, Mme DUPLEIX à M. PEYHORGUE.

Secrétaire de séance : Mme CHEAM Sophie

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Date de la convocation : 07 avril 2017

OBJET : Aménagement forestier de la forêt communale de BRUGES CAPBIS MIFAGET

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L.212-1, L.212-2 et L.212-4 du Code Forestier.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- La définition des objectifs assignés à cette forêt,
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, entendu les explications de l'ONF, pris connaissance du document d'aménagement forestier et après en avoir délibéré,

- Emet un avis favorable au projet d'aménagement qui fixe les nouvelles règles de gestion applicables à la forêt d'une surface de 2 444, 31 ha, pour une période de 21 ans, allant de 2016 à 2036,
- Donne mandat à l'Office National des Forêts de demander, en son nom, l'application des dispositions de l'article L.122-7 du Code Forestier pour cet aménagement, au titre de la législation propre aux sites Natura 2000.

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Maire,
François Lescloupé

